



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Comité de l'évaluation - Vingt-septième session

Rome, 22 février 2001

RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE
ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PROJET DE PÊCHE ARTISANALE DANS LA
PROVINCE DE NAMPULA

ACCORD AU POINT D'ACHÈVEMENT

Cinq enseignements à retenir

Au point d'achèvement de l'évaluation du Projet de pêche artisanale dans la province de Nampula, les principaux partenaires concernés se sont mis d'accord pour **adopter** les recommandations et **appliquer** les enseignements qui en découlent non seulement dans le cadre de l'exécution du projet mais aussi lors de la conception de nouveaux projets et programmes visant à améliorer les moyens d'existence des communautés pratiquant la pêche artisanale. Ces principaux partenaires sont l'Institut de développement de la petite pêche (IDPPE), l'Institut de la recherche halieutique, le Fonds de développement pour les petites industries, la Coopérative d'assistance et de secours dans toutes les parties du monde (CARE) et le FIDA (représenté par la division Afrique II et le Bureau de l'évaluation et des études).



I. ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET AUTONOMISATION

La photo ci-dessous nous montre Marisa puisant de l'eau au puits construit à Moma, un district du nord-est du Mozambique, grâce au Projet de pêche artisanale dans la province de Nampula. Le puits est équipé d'une pompe, les seaux sont bien alignés, et les abords sont très propres et dégagés. Un comité de l'eau, dont les cinq membres ont été élus lors d'une réunion communautaire réunissant toutes les familles qui se partagent le puits, est responsable de son fonctionnement et de son entretien quotidiens. Chaque famille verse une contribution de 1 000 MZM par mois à un fonds d'entretien spécial. Le comité de l'eau, élu avant la construction du puits, en a choisi l'emplacement en accord avec le personnel du projet. Ce choix a reposé sur leur expérience et leur connaissance approfondie des conditions locales ainsi que sur la présence d'eau dans le sol. Marisa a expliqué à la mission d'évaluation terminale que le puits et la pompe avaient eu un effet général important sur sa propre existence et celle de sa famille.



1. Au total, 122 comités de l'eau analogues ont été constitués dans 42 communautés de pêcheurs, chacun gérant et entretenant l'un des 122 puits que le projet a construit ou remis en état. Les bénéficiaires participent activement aux délibérations des comités de l'eau et versent de bon gré leur contribution aux frais d'entretien de la pompe. Quatre autres comités communautaires, des comités de microprojet élus dans des conditions très semblables à celles des comités de l'eau, ont activement participé à la construction de centres de santé et d'écoles. Ces comités, qui sont impliqués dès le stade de la planification et travaillent en étroite collaboration avec le projet et le maître d'oeuvre pendant la phase d'exécution, contribuent en outre au projet à hauteur de 25% des coûts totaux, sous la forme de main-d'œuvre et de matériaux locaux. De plus, le projet a encouragé la formation, par les propriétaires de bateaux et de filets de pêche, de 14 comités locaux de gestion et de cogestion des ressources halieutiques. En concertation étroite avec l'administration des pêches, ces comités s'emploient à discipliner les activités communautaires de pêche afin de garantir l'exploitation durable des précieuses ressources marines du pays.

2. Dans la province de Nampula, le projet a encouragé la formation de comités et d'organisations communautaires en créant: i) des conditions favorables, par exemple l'accès à des services de crédit et d'épargne et la possibilité de relier aux marchés la pêche et les autres activités économiques, par l'intermédiaire des négociants privés grâce à la création de micro-entreprises, qui permettent aux bénéficiaires d'augmenter les revenus de leur ménage, et ii) les conditions nécessaires à la satisfaction des besoins élémentaires des communautés, comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les soins de santé primaire et l'éducation, conformément aux principes du développement humain durable.

3. L'expérience acquise montre que le développement communautaire est un processus long et difficile qui doit nécessairement reposer sur une bonne connaissance du tissu sociopolitique complexe des communautés de la zone du projet. Aux premiers stades de leur formation, les groupes passent par une phase importante d'apprentissage et d'adaptation qui peut être compromise par des attentes irréalistes, des objectifs trop ambitieux et le manque de transparence. Le personnel de vulgarisation du projet a dispensé une formation à tous les membres des comités et reste à la disposition de ces derniers pour les conseiller. La participation des bénéficiaires dès les premiers stades de la planification et de l'exécution de chaque microprojet a renforcé leur sentiment de prise en charge du projet et donné une base solide au développement participatif durable. Le projet a progressivement autonomisé les communautés en les sensibilisant aux perspectives offertes par le développement et en leur donnant les moyens de participer effectivement à la prise de décisions concernant leur bien-être. Le dialogue et les liens institutionnels établis entre les comités communautaires, les associations de pêcheurs et les organes de gestion officiels, notamment l'administration des pêches, ont joué un rôle important dans le processus d'autonomisation et peuvent servir de modèle pour d'autres communautés et zones géographiques du pays.



Recommandations:

- Les nouvelles associations et organisations ont besoin d'être solidement épaulées pour accomplir les formalités administratives de régularisation et d'enregistrement. L'appui institutionnel et la formation fournis à ces groupements sont jugés importants non seulement pour le renforcement de leurs capacités mais aussi pour que les buts et objectifs fixés soient réalistes.
- Les activités participatives ne devraient démarrer que lorsqu'il est certain que la communauté a compris et approuvé toutes les étapes de chaque phase du projet, depuis la planification jusqu'à l'exécution.



- Pour améliorer la participation des bénéficiaires et leur prise en charge des activités du projet, il est nécessaire de mener des actions de formation et d'établir des liens solides de communication et d'échange avec le personnel de vulgarisation, l'organisme de crédit et les autres institutions du secteur. La formation des vulgarisateurs à des méthodes de communication efficaces et le renforcement des compétences et des capacités du service de vulgarisation dans son ensemble sont indispensables.
- La bonne marche du processus d'autonomisation passe nécessairement par sa structuration, par sa régularisation juridique et par sa reconnaissance par les autorités. Des améliorations sont également nécessaires au niveau du cadre institutionnel et juridique relatif à l'établissement des organisations cogérées, notamment en ce qui concerne la définition des compétences et des pouvoirs.

II. RECHERCHE ADAPTATIVE PARTICIPATIVE, VULGARISATION ET COMMERCIALISATION

“Avant le projet, nous ignorions tout des trémails utilisés pour la pêche aux crevettes. Grâce au projet, des pêcheurs expérimentés venus de l’Inde jusqu’au Mozambique nous ont fait découvrir, en collaboration avec les vulgarisateurs de l’IDPPE, cette nouvelle technologie. Avec les trémails, nous avons amélioré nos prises de crevettes.” Saide qui vit dans le district de Moma a été pêcheur toute sa vie. Avec les filets traditionnels, il n’attrapait pratiquement pas de crevettes. Aujourd’hui, Saide pêche de 20 à 30 kg de crevettes de bonne qualité par jour et a augmenté considérablement ses revenus journaliers. Dans la photo ci-dessous, on voit Anthony, le pêcheur indien, enseigner à Saide comment utiliser les trémails.



4. En partenariat avec des pêcheurs de divers centres de pêche, le projet a expérimenté plusieurs types d’équipement afin d’identifier des technologies efficaces et peu onéreuses adaptées aux différentes espèces commerciales présentes dans la zone du projet. Il a également testé plusieurs approches du traitement et de la conservation du poisson pour résoudre les problèmes logistiques rencontrés dans les systèmes de manutention, de collecte et d’acheminement des produits de la pêche. L’objectif global de ces efforts était d’encourager les pêcheurs à adopter des pratiques de pêche durables et de promouvoir la rentabilité de la production de la pêche.

5. Les essais de recherche participative se sont appuyés sur les connaissances des pêcheurs locaux et ont porté sur leurs besoins spécifiques, contribuant à une meilleure prise de conscience du potentiel et des contraintes liés au développement de la pêche artisanale dans la zone. Les essais ont également fourni des informations essentielles pour la conception de technologies tenant compte des suggestions des pêcheurs. Avant même la fin des essais, les pêcheurs participants ont compris les résultats/avantages et ont commencé à en parler à leurs collègues, dont certains ont admis l’intérêt de cette expérience positive. Plusieurs exemples cités par la mission d’évaluation du projet illustrent ce processus. Les trémails, utilisés avec succès pour la pêche aux crevettes pendant les essais, ont été adoptés par beaucoup de pêcheurs. Nombre de pêcheurs ont également été séduits par les araignées et les palangres, mieux adaptées au type de pêche qu’ils pratiquaient. Ces filets capturent d’autres espèces de poisson ainsi que des poissons pélagiques différents en taille et en quantité de ceux que prennent les sennes de plage. Les nouvelles méthodes de pêche permettent aussi de capturer des poissons démersaux qui sont généralement vendus à meilleur prix que le poisson pélagique et peuvent être écoulés sur les 5 à 10% des marchés urbains de la province de Nampula qui desservent une clientèle aisée. De plus, nombre de transformateurs de Moma et de la ville d’Angoche se sont déclarés



satisfaits par la nouvelle méthode de fumage du poisson améliorée dans le cadre du projet grâce au four *chorkor*, qui est peu coûteux, facile à utiliser et a une capacité de production plus élevée que celle des fours traditionnels tout en consommant moins de bois.

6. En associant les communautés locales de pêcheurs à la recherche et au développement des technologies, le projet a démontré la validité du principe de la recherche participative et assuré la diffusion et l'adoption rapides des innovations technologiques qu'il a générées. Les pêcheurs participants ont non seulement contribué à rendre la recherche plus efficace et plus rentable mais ils ont aussi allégé la tâche des agents de vulgarisation et participé à la diffusion des résultats de la recherche. Toutefois, il est encore possible d'améliorer le processus de diffusion des résultats de la recherche et d'accélérer leur adoption par les bénéficiaires. À cet égard, il conviendrait d'accorder plus d'attention au renforcement du service de vulgarisation dans son ensemble, notamment en ce qui concerne la préparation des messages de vulgarisation technique transmis dans la zone du projet.

7. Le projet a fait la preuve que le développement de technologies et de pratiques de pêche et leur introduction réussie sont tributaires de plusieurs facteurs extérieurs aux technologies elles-mêmes, par exemple l'accès aux intrants et aux services financiers, les débouchés commerciaux pour les nouveaux produits, et les techniques de transformation et de stockage. En ce qui concerne le développement des marchés, le projet a amélioré l'approvisionnement en matériel de pêche non pas en important celui-ci directement mais en abaissant le niveau des taxes et des droits de douane et en reliant les communautés de pêcheurs aux réseaux de commercialisation du secteur privé. L'expérience acquise au cours du projet démontre également l'importance de la mise en place et du maintien d'un système d'information commerciale à l'appui des activités associées au projet (plus spécialement les techniques de pêche et la transformation du poisson), sans perdre de vue qu'il faut faire plus pour assurer la viabilité à long terme du système. Encourager les associations de pêcheurs à se lancer dans des activités commerciales – telles que la fourniture des engins de pêche et autres intrants, la commercialisation du poisson et des produits dérivés et, progressivement, le développement des infrastructures de commercialisation à terre – sera l'étape toute désignée vers le renforcement durable des activités de pêche.

Recommandations:

- La diffusion des résultats de la recherche dans la zone du projet et le renforcement du service de vulgarisation dans son ensemble, notamment pour ce qui est de la préparation de messages de vulgarisation technique, devraient faire l'objet d'une attention et d'un appui accrus.
- À l'avenir, les projets devront être conçus pour jouer un rôle plus actif au niveau des politiques et de la planification afin d'épauler le gouvernement, notamment en poursuivant l'amélioration du cadre macroéconomique de la commercialisation des produits et des intrants halieutiques (taxes, niveaux de protection tarifaire et importations) et en créant des liens effectifs entre les pêcheurs et le secteur privé soit directement par les activités du projet soit indirectement par le biais des organisations non gouvernementales (ONG).
- Le projet devrait promouvoir des initiatives supplémentaires de développement du marché telles que la construction d'infrastructures à terre, débarcadères et halles des criées, la collecte d'informations commerciales et l'octroi de crédits à des entrepreneurs privés pour la mise en service d'installations de production de glace et de stockage réfrigéré.
- Le projet doit fournir aux associations de pêcheurs un appui institutionnel leur donnant la capacité de mener des activités commerciales.

III. COGESTION DES RESSOURCES MARINES ET DURABILITÉ

“Nous avons utilisé des moustiquaires pendant des années. Nous pensions que les prises étaient bonnes alors qu’elles contenaient beaucoup de poissons jeunes et très petits, de peu de valeur. Nous ne savions pas qu’en pêchant ces poissons jeunes et très petits nous compromettions nos pêches et nos revenus pour le futur.” “Les chalutiers étaient un autre gros problème. Ils détruisaient nos filets sur leur passage et nous ne recevions aucun dédommagement.” Abaca et Abdalla, pêcheurs du village côtier de Larde, ont commencé à comprendre les dégâts causés par les moustiquaires quand ils sont devenus membres du comité local de cogestion des ressources halieutiques. Ils utilisent maintenant des sennes de plage à mailles de 12 mm et capturent presque exclusivement du poisson de taille marchande sans porter atteinte à la durabilité des ressources marines. Depuis qu’un décret officiel a étendu la zone d’exclusion des chalutiers de un à trois milles nautiques à partir de la côte, un des acquis importants du projet, Abaca et Abdalla aident l’administration des pêches à réduire les violations.

8. Le projet a abordé le problème de la gestion des ressources marines et montré que l’établissement d’un partenariat de cogestion avec les communautés de pêcheurs, et les institutions et l’administration des pêches, peut servir de base à l’exploitation durable des précieuses ressources marines naturelles, au bénéfice de la pêche artisanale, semi-industrielle et industrielle. La gestion des ressources nécessite l’élaboration de stratégies concernant la recherche sur les ressources halieutiques, l’amélioration des statistiques de la pêche, les activités de suivi et de surveillance, et la mise au point d’arrangements institutionnels permettant de traduire les informations utiles à la gestion des ressources en mesures effectives. En suscitant une prise de conscience des problèmes liés à la gestion de la pêche et en convainquant les communautés de discipliner leurs activités de pêche, le projet a montré comment on peut développer des mécanismes de gestion des pêches et les mettre en oeuvre en étroite collaboration avec les pêcheurs, les institutions et l’administration des pêches.



9. Les mesures de surveillance et de police émanant du Ministère des pêches sont indispensables mais ne suffisent pas, à elles seules, à assurer la bonne gestion des ressources halieutiques ni à faire respecter la discipline nécessaire par les communautés de pêcheurs. Ce résultat ne peut être obtenu qu’avec la participation active des pêcheurs eux-mêmes et de leurs organisations. L’administration des pêches a reconnu l’importance de la participation des parties prenantes et a su s’appuyer sur les comités de gestion et de cogestion des ressources halieutiques pour mener son action de sensibilisation à ce problème et élaborer un cadre de cogestion garantissant l’utilisation raisonnée et durable des ressources marines locales. Les pêcheurs et leurs comités et associations ont accepté de coopérer avec le projet et de jouer un rôle dans la gestion des ressources halieutiques dès qu’ils ont compris qu’il en allait de leur propre intérêt. Ils n’auraient pas collaboré seulement dans l’intérêt des pouvoirs publics ou si la loi les y avaient contraint.

10. Les essais de recherche participative sur différents types d’équipements et de pratiques de pêche, conduits par l’IDPPE en partenariat avec les pêcheurs, ont convaincu ces derniers que l’équipement testé leur



permettrait de tirer davantage de profit de la pêche, à court terme en leur permettant d'attraper du poisson de meilleure qualité commercialisé à des prix plus élevés, et à long terme en ménageant la base des ressources. Le projet a également apporté un appui sous la forme de facilités de crédit accordés, en particulier, pour l'achat de trémails, sennes à poche, filets dérivants, araignées et palangres pour la pêche hauturière, améliorant ainsi l'efficacité de la production de poissons.

11. La présence de chalutiers dans les eaux côtières provoque inmanquablement des conflits, en raison de la destruction des engins de pêche, notamment les araignées et les palangres dont ils sont la cause. Les chalutiers dégradent aussi les fonds et les stocks de poissons au détriment de l'utilisation durable des ressources halieutiques. Les comités de cogestion des ressources halieutiques ont joint leurs forces à celles de l'administration des pêches pour contrôler les violations et veiller au respect de la zone d'exclusion des chalutiers s'étendant jusqu'à trois miles nautiques à partir de la côte, ce qui laisse aux pêcheurs artisanaux un territoire plus vaste et allège la pression de la pêche aux abords de la côte. La création d'associations de pêcheurs artisanaux à Moma et Angoche, en donnant davantage de pouvoir aux pêcheurs, a amélioré l'efficacité du système de cogestion des initiatives et programmes de pêche.

12. Les comités de cogestion sont le lieu où les pêcheurs peuvent débattre des problèmes de réglementation avec les institutions et l'administration des pêches, et se mettre d'accord sur les mesures à prendre. Ces comités traitent une grande variété de sujets: sensibilisation des pêcheurs à la question des espèces protégées; régulation de l'intensité des activités de pêche avec, notamment, la fixation du nombre d'unités de pêches permises aux pêcheurs migrants, la durée de la période de pêche et la taille des mailles des filets de pêche ainsi qu'un contrôle de l'exploitation basé sur la prévision de seuils pour les quantités capturées par rapport au nombre de pêcheurs; interdiction de la pêche sous-marine au harpon et de l'utilisation de produits toxiques et d'explosifs; délimitation des zones soumises à la juridiction locale; résolution des conflits entre pêcheurs artisanaux et entre ceux-ci et les pêcheurs semi-industriels; confiscation des équipements de pêche interdits; et homologation des engins de pêche.

13. Le projet a aidé l'Institut de la recherche halieutique à mettre en place un système de suivi efficace pour collecter des données dans plusieurs centres de pêche artisanale de la zone. Au total, 250 espèces aquatiques ont été répertoriées dans les prises. Trois études ont déjà été lancées et d'autres vont suivre afin de déterminer les paramètres biologiques de toutes les espèces commerciales, par exemple la taille à maturité, les périodes de reproduction, l'époque du frai et les cycles migratoires, ainsi que des estimations du volume de la ressource. La connaissance des caractéristiques de la ressource est nécessaire pour déterminer les actions de développement et les mesures de gestion susceptibles de sauvegarder la durabilité à long terme des ressources marines du pays. Suite à ces études, le projet a pu convaincre les autorités d'interdire l'usage des moustiquaires et d'étendre la zone d'exclusion des chalutiers à trois milles nautiques de la côte. Le système de collecte de données halieutiques, mis en place et développé avec succès, est maintenant appliqué dans d'autres parties du pays dans le cadre d'un programme financé par la coopération française.



Recommandations:

- Le dialogue institutionnel et la création d'un environnement favorable à la pêche artisanale sont des éléments essentiels du processus de régulation qui repose sur le renforcement des moyens d'action tant des organisations de pêcheurs que des institutions des pêches.
- Le projet doit poursuivre le dialogue avec les collectivités locales afin d'accélérer la reconnaissance officielle des organisations et associations de cogestion avec, notamment, la définition de leurs compétences et des pouvoirs appropriés.
- Le système de collecte de données halieutiques, mis en place et développé avec succès, est maintenant appliqué dans d'autres parties du pays dans le cadre d'un programme financé par la coopération française. Les études d'évaluation des stocks seraient plus satisfaisantes si la zone couverte, actuellement limitée à l'étroite zone côtière septentrionale de Sofala, était étendue vers le sud pour englober d'autres zones côtières de cette province et celles de la province de Zambezia.

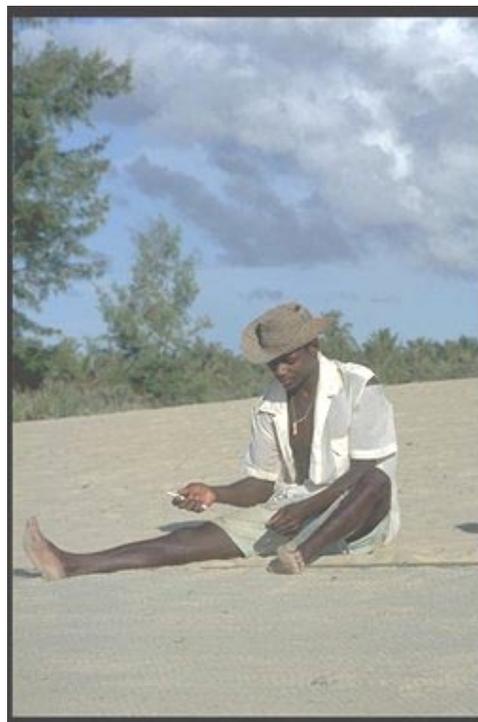
IV. DU PROJET DE PECHE ARTISANALE AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LE SOUS-SECTEUR

Momade, un pêcheur du district d'Angoche, possédait un bateau avant le début du projet, mais son matériel de pêche était très vieux. Il n'avait pas les moyens de s'en payer un neuf et il ne pouvait pas non plus réparer celui qu'il avait par ce que le matériel de pêche et les pièces détachées étaient très chers. Même s'il avait eu suffisamment d'argent, il n'aurait pas pu se procurer ce dont il avait besoin sur place et aurait dû parcourir 250 km jusqu'à Nacala. Grâce au projet, des engins de pêche et des pièces détachées pour réparer les bateaux sont maintenant stockés à Angoche et vendus moins cher qu'auparavant grâce à la concurrence et à la réduction des taxes et des droits de douane. Momade a bénéficié d'un prêt du Fonds de développement pour les petites industries et a remplacé son vieux matériel. Ses prises ont augmenté et son revenu s'est amélioré.

14. Le projet a évolué depuis son lancement tant au niveau de ses composantes qu'à celui des types d'activités entreprises au titre de chacune d'elles. Cette méthode de planification a permis l'adaptation du projet en fonction de sa propre expérience et de l'évolution des conditions économiques et sociales. De façon générale, le projet s'est efforcé de promouvoir simultanément des composantes institutionnelles, sociales, fonctionnelles et commerciales, démontrant à plusieurs reprises l'efficacité de ce type d'approche transsectorielle intégrée.

15. Le projet a ciblé ses interventions **institutionnelles** de façon à renforcer les capacités et à promouvoir la formation des organisations à assise communautaire, considérées comme des vecteurs appropriés de mobilisation locale en faveur des objectifs du développement. Le projet a concouru à la formation de 142 organisations communautaires (14 comités de gestion et de cogestion des ressources halieutiques, 2 associations de pêcheurs, 122 comités de l'eau et 4 comités de microprojet). Leurs membres, estimés à 950, ont activement participé aux activités du projet visant à améliorer les conditions de vie dans leurs communautés.

16. Le ciblage **social** vise les segments les plus pauvres des communautés. Avec le plan de crédit du Fonds de développement pour les petites industries et le Programme de microcrédit pour les entreprises rurales de CARE, le projet a organisé 131 groupements d'épargne et de crédit dans les strates les plus pauvres de la population, y compris les femmes. Cette expérience a démontré que le programme de microfinancement était un moyen très efficace de répondre aux besoins financiers des groupes cibles les plus pauvres. Le système de bons mis en place est simple, facile à comprendre et atteint plus efficacement les femmes que les autres types de programme. Le projet continue de tenir régulièrement des réunions de coordination avec le programme de CARE et le Fonds de développement pour les petites entreprises, afin de parfaire le ciblage des pauvres.



17. Le ciblage **technique** vise l'élimination des contraintes critiques pour le développement de la pêche artisanale, au moyen de l'octroi de crédit, de la fourniture d'intrants et du développement des infrastructures. Le projet a proposé des crédits à des conditions normales aux petits et gros commerçants, amélioré la commercialisation et fait en sorte que les équipements de pêche et les intrants soient disponibles dans la zone. Il a eu des retombées sur l'ensemble du groupe



cible avec la composante de remise en état des infrastructures rurales et les microprojets du Fonds de développement communautaire. Les programmes d’approvisionnement en eau et de remise en état des routes, en particulier, ont contribué de manière significative à l’amélioration du niveau de vie dans les communautés cibles. La remise en état des routes a également profité aux personnes vivant à l’extérieur de la zone du projet. En effet, le développement de l’infrastructure est censé permettre à l’ensemble de la population de la zone ciblée de bénéficier des apports du projet.

18. Quatrième élément, le ciblage **commercial** a mis l’accent sur la création de liens commerciaux entre les pêcheurs et le secteur privé, la distribution des intrants et la commercialisation du poisson et autres produits de la mer. La création et le maintien d’un système d’information commerciale à l’appui des activités du projet concernées (en particulier les techniques de pêche et la transformation du poisson) se sont avérés justifiés et utiles. Le projet a, en outre, profité aux commerçants vivant en dehors de la zone du projet, qui utilisent maintenant les routes remises en état pour approvisionner les communautés de pêcheurs et acheter le poisson qu’ils commercialisent à l’intérieur du pays. Il est nécessaire de poursuivre les recherches sur les méthodes durables de collecte de données. Le projet a systématiquement fait appel à l’expérience et aux savoirs locaux, qu’il a combinés aux compétences techniques “modernes” adaptées à l’environnement et au cadre de vie et de travail des communautés de pêcheurs.

19. Grâce à un ciblage rigoureux, le projet a non seulement encouragé les pêcheurs à développer et à étendre leurs activités de pêche, mais il a aussi favorisé un développement plus large et mieux intégré du secteur de la pêche. Cette expérience démontre que les investissements consacrés au développement ont un impact beaucoup plus important quand les stratégies ne se limitent pas au cadre étroit de la zone du projet mais adoptent une approche programmatique intégrée et multisectorielle. Cette réorientation du programme d’investissement dans le sous-secteur de la pêche artisanale s’inscrit dans l’évolution actuelle du FIDA vers une approche programmatique plus large de la planification du développement.

Recommandations:

- Le projet a démontré à plusieurs reprises l’efficacité de la méthode multisectorielle intégrée consistant à cibler simultanément des composantes institutionnelles, sociales, techniques et commerciales. À l’avenir, les activités de développement devront sortir du cadre étroit du projet et adopter une approche programmatique multisectorielle et intégrée plus large. Les projets devront viser des objectifs spécifiques dans le cadre d’un programme d’ensemble.
- Les projets financés par le FIDA dans le cadre d’un programme général devraient tirer le meilleur parti de l’expérience acquise grâce au projet de pêche artisanale dans la province de Nampula, en mettant l’accent sur la participation et l’autonomisation des parties prenantes comme éléments essentiels du processus de développement.



V. AUTONOMISATION DES FEMMES

Anchita, une femme timide mère de cinq enfants, vit à Angoche. Elle a connu la pauvreté toute sa vie et, jusqu'à récemment, n'a presque jamais eu d'économies. Anchita a expliqué à la mission d'évaluation qu'elle était devenue membre d'un groupe d'épargne 18 mois plus tôt. Très réticente au début, elle a compris peu à peu comment des amies peuvent s'associer et utiliser leurs économies pour financer de petites activités rémunératrices. Avec un emprunt contracté auprès de son groupe, elle a ouvert un micro commerce où elle vend des marchandises telles que savon, huile de cuisine et allumettes ainsi que des gâteaux qu'elle prépare elle-même. Aujourd'hui, Anchita a les moyens d'envoyer ses enfants à l'école et de leur acheter des livres.



20. Le projet s'est résolument employé à autonomiser les femmes, en veillant à leur intégration dans les comités communautaires et les autres activités du projet. Dans chacun des 122 comités de l'eau, créés par le projet dans les 42 communautés, deux membres au moins sont des femmes. En fait, beaucoup de comités comptent plus de deux femmes parmi leurs membres élus. Les femmes ont pris en charge tous les types de tâche, qu'il s'agisse de contrôle, de mécanique, de recouvrement ou de nettoyage. De même, elles participent activement, au côté des hommes dans le cadre des comités de microprojet pour les écoles et les centres de santé, à la réalisation de toutes les tâches déléguées au comité. Dans le passé, il était de règle que les hommes adultes décident de l'emplacement des puits et de leur gestion. Cependant, une enquête de terrain a fait apparaître que c'était avant tout les enfants et les femmes qui étaient responsables de tout ce qui touche à l'eau. Par conséquent, on ne saurait dire que les programmes ont adopté une démarche participative sous prétexte que les hommes adultes ont été consultés dans les réunions communautaires. Les premiers intéressés par les décisions relatives à l'eau – les enfants et les femmes – ont souvent été exclus des délibérations. Conscient de cette faiblesse, le projet de Nampula a veillé à prendre en compte la totalité des opinions et des idées et à suivre une approche réellement participative.



21. Les femmes ont également pu devenir membres de groupements de crédit et d'épargne, et ont été particulièrement actives dans le domaine de l'épargne. En effet, 75% des membres des 55 groupes d'épargne sont des femmes. Celles-ci ont eu la possibilité d'épargner et d'emprunter afin d'acheter des produits alimentaires qu'elles revendent dans leurs communautés. La participation active de tous les membres de la communauté, y compris les femmes, à ces comités montre clairement qu'ils ont le sentiment que les services sociaux leur appartiennent. En renforçant l'autonomie des femmes, le projet a aidé la communauté à prendre conscience des perspectives qu'offre le développement, et permis aux femmes des communautés de pêcheurs d'acquérir les compétences nécessaires à leur participation effective à la prise des décisions concernant leur bien-être. Dans une société traditionnellement dominée par les hommes, où les femmes n'ont pas voix au chapitre, la participation de femmes aux comités de l'eau, sur un pied d'égalité avec les hommes, est considérée comme un résultat très important et potentiellement de grande portée.

Recommandations:

- Pour réduire davantage encore les contraintes sociales et économiques pesant sur les femmes, il serait souhaitable de mener une étude sexospécifique afin d'analyser la demande actuelle de services chez les femmes des communautés de pêcheurs; de déterminer la disponibilité de ces services auprès des institutions existantes et des ONG; et d'élaborer un programme visant à répondre aux besoins locaux et comportant des initiatives de formation pour adultes et de formation technique préparant à la conduite d'activités rémunératrices.
- Les stratégies visant à accélérer l'autonomisation des femmes devraient les sensibiliser aux avantages économiques et sociaux que leur apporterait la participation à des activités rémunératrices, leur donner la possibilité d'accéder à l'emploi et au crédit et satisfaire leurs besoins élémentaires notamment en matière de santé et d'éducation.